



Référence : BFE-443.111-2/2/1/1/1/25/1/13

19 mars 2024

## Informations 03/24. Numérisation dans l'exécution des prescriptions relatives aux émissions de CO<sub>2</sub> – n° 5

### Introduction des services de cession par le biais du portail eGovernment DETEC

Le 25 mars 2024, trois nouveaux services supplémentaires seront disponibles sur le portail eGovernment DETEC. Ils concernent les **cessions de voitures de tourisme (VT) et les véhicules utilitaires légers (VUL)**.

Grâce à ces services, la pratique actuelle qui consiste à envoyer les cessions par courriel à l'OFEN n'aura plus lieu d'être. **À partir du 25 mars 2024, les cessions doivent être annoncées exclusivement par le biais des services disponibles sur le portail eGovernment DETEC.** Les annonces de cessions envoyées par courriel à partir **du 25 mars 2024 ne seront pas traitées et par conséquent non valables.**

Vous trouverez sous « Prescriptions CO<sub>2</sub> pour grands importateurs » les nouveaux services suivants :

- **« Déclaration de cession »** : ce service permet d'annoncer les cessions de véhicules individuels (et remplace les cessions par courriel). Un grand importateur enregistré peut déclarer une cession à un autre grand importateur ou la reprise de l'un de ses véhicules. Il est également possible de reprendre des cessions de petits importateurs ou d'annoncer une cession en tant qu'intermédiaire entre grands importateurs. Il s'agit d'un service qui ne déploie aucun effet juridique.
- **« Déclarations de cession avec Excel »** : ce service permet aux grands importateurs de céder leurs VT et VUL par le biais de listes Excel (ce qui remplace la cession groupée de plusieurs véhicules avec un tableau Excel envoyé par courriel). Pour ce faire, il faut utiliser le modèle prévu à cet effet disponible sur le portail eGovernment DETEC. Le portail examine les véhicules inscrits dans la liste Excel et indique si la cession a pu être exécutée. Il s'agit d'un service qui ne déploie aucun effet juridique.
- **« Évaluer les cessions »** : ce service vous permet d'évaluer les cessions de votre organisation. Vous pouvez exporter ces cessions au format Excel.

De plus amples informations concernant les nouveaux services sont disponibles sur le lien **« Informations détaillées »** du [portail eGovernment DETEC](#).

### Renseignements

Vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : [co2-auto@bfe.admin.ch](mailto:co2-auto@bfe.admin.ch)

Par ailleurs, les spécialistes concernés sont joignables **au numéro de téléphone central suivant : +41 58 464 54 40.**

